

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 55 (1904)
Heft: 10

Artikel: La teigne de l'érable
Autor: Fankhauser, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

55^me ANNÉE

OCTOBRE 1904

N^o 10

La teigne de l'érable.

D'après *F. Fankhauser*.

L'érable sycomore, sans contredit la plus belle de nos essences feuillues de la haute région, est en même temps celui de nos arbres indigènes qui souffre le moins des attaques des insectes. Le ver blanc et la courtilière, le bombyce livrée et le hanneton ne lui causent pas des dommages plus appréciables qu'aux autres arbres de la forêt. Il existe fort peu de monophages absolus de l'érable et aucun d'eux, en tout cas, n'acquiert une grande importance. Il n'en est pas moins vrai que parmi ces derniers, il en existe un, dont la présence est souvent si considérable qu'elle frappe chacun et l'on a de la peine à s'expliquer pourquoi cet insecte n'est pas mentionné dans les ouvrages d'entomologie forestière pourtant si détaillés et si complets. Les dommages occasionnés cette année dans certaines régions montagneuses de la Suisse sont si nombreux qu'il nous paraît à sa place d'en dire quelques mots; et ceci d'autant plus que nous avons là un fort bel exemple de la façon dont la nature sait atteindre son but, avec des moyens cependant fort simples.

On est frappé de voir encore actuellement le nombre considérable de feuilles enroulées qui déforment les érables en de nombreuses stations de la plaine et de la montagne surtout. Parfois, il est rare de trouver une feuille entièrement épargnée, tandis que, ailleurs, on voit deux, trois et souvent même les cinq lobes du limbe tordus de cette façon. Nous donnons en tête de ce numéro une reproduction de ces dommages occasionnés par la chenille d'un microlepidoptère, appartenant à la famille des teignes, la *teigne de l'érable* (*Gracilaria Rufipenella* Hbn.)

Le petit papillon a une envergure de 1,6 à 1,8 cm., il possède des ailes antérieures d'un rouge brique ou d'un jaune can-

nelle, avec des franges sans dessin. Les cuisses et les tibias des quatre pattes antérieures sont noires, tachetées, les tibias postérieurs sont blanchâtres et marqués de taches brunes. Toutefois, la coloration générale et le dessin varient beaucoup, en sorte que les ailes antérieures prennent tantôt une teinte rouge-claire ou foncée, tantôt un reflet violet; parfois aussi elles sont marquées de taches brunes ou de petits points noirs.

La zone de dispersion de cet insecte est considérable; on a constaté sa présence de la Bohême et de l'Allemagne méridionale, à la Toscane. En Suisse, il suit l'érable de montagne de la plaine à la limite supérieure de la végétation; on le rencontre cependant plutôt rarement dans la région basse, alors qu'en montagne il apparaît parfois en quantités considérables. C'est ainsi que durant l'été 1896, dans toute la vallée de Weisstannen (St-Gall), les feuilles des érables étaient attaquées à tel point, que de loin déjà on s'apercevait de cette invasion.

Cette teigne vit surtout d'une façon marquée, sur l'érable sycomore, mais on la trouve assez souvent sur les autres érables; nous l'avons rencontré sur l'érable plane et sur l'érable champêtre;¹ dans la forêt d'Ittenberg, au-dessus de Granges et dans la forêt de Proz près de Péry, sur l'érable à feuilles d'obier, et dans l'allée plantée entre Interlaken et Goldiswil, sur l'érable argenté (*Acer dasycarpum*). Il ne paraît avoir aucune préférence quant à l'âge de la plante nourricière et il attaque aussi bien les semis et les rejets que les sujets de forte dimension.

Les ouvrages traitant des microlepidoptères nous fournissent assez peu de renseignements sur le compte de cet insecte. On sait seulement que les chenilles se trouvent en juin et juillet dans l'intérieur d'un lobe de la feuille, enroulé comme un cornet et que le papillon voltige durant les mois de juillet, août et septembre. On ne connaît pas, par contre, l'endroit de ponte et l'auteur de ces lignes n'est pas arrivé à le déterminer; mais il semblerait que les œufs sont déposés sur les bourgeons ou dans leur voisinage.

¹ Sur l'érable champêtre se trouve une espèce voisine de *Gracilaria Semifascia* qu'il ne faut pas confondre avec *G. Rufipenella* et dont la chenille vit dans une sorte de grande cachette conique, mais non dans un véritable cornet.

La petite chenille éclôt au printemps; au lieu de commencer à confectionner son rouleau, ainsi qu'on l'admet assez généralement, elle se creuse une petite entrée près d'une bifurcation de la nervure et pénètre dans l'intérieur de la feuille. Elle en ronge le mésophylle, tout en laissant les deux épidermes intacts; en sorte que les organes habités se font remarquer par des taches grisâtres, marquant l'emplacement de la mine; on les distingue surtout sur le revers des feuilles. La figure donnée en tête de ce numéro nous montre une feuille d'érable, attaquée à cinq endroits différents.

Vers la fin de juillet la petite chenille atteint environ 1,5 à 2 mm. de longueur; elle est alors d'un vert jaunâtre. Elle quitte bientôt l'intérieur de la feuille d'où elle s'échappe par une ouverture de la grosseur d'une pointe d'aiguille, percée sur la face inférieure, puis elle se rend vers la périphérie pour commencer la seconde partie de son travail.



Fig. 1.

Comment se fait-il, dira-t-on, qu'un animal aussi faible puisse venir à bout d'une pareille tâche? En réalité, l'opération est fort simple et la petite chenille la fait sans grands efforts. Elle commence par ronger, en *a* *b* et sur le revers de la feuille, la nervure

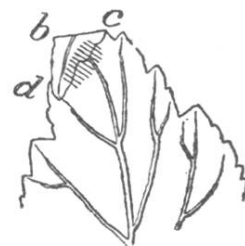


Fig. 2.

principale d'un lobe se terminant en une pointe aiguë (fig. 1). Suivant que cette attaque se fait à droite ou à gauche (rarement au milieu), l'extrémité de la feuille s'infléchit, à droite ou à gauche (ou au milieu), étant donné l'accroissement des parties de tissus restées intactes. Puis, au moyen de quelques fils, la chenille relie soigneusement le côté *b d* (fig. 2), au bord de la feuille; elle confectionne ainsi une sorte de poche aplatie, triangulaire, s'ouvrant suivant *d c*, et dont elle squelette l'intérieur. La face supérieure de la feuille restant intacte et la petite ouvrière ayant eu soin de fixer le côté libre de sa retraite, au moyen de quelques fils placés en arrière de celle-ci, il se produit une flexion à droite, jusqu'à ce que le côté *b c* atteigne le bord de la feuille et puisse y être maintenu par un nouveau tissage. Cette nouvelle poche est déjà moins plate que la première, la petite

chenille ayant surtout rongé dans le milieu et moins dans les bords *c* et *d*, et parce que la nervure déjà plus forte se plie moins facilement. L'accroissement de la feuille continue et comme une plus grande partie du limbe reste intacte sur le côté droit, ce qui amène à cet endroit une tension plus considérable, le rouleau se jette plutôt à gauche et prend davantage une forme conique. La surface indiquée au moyen de hâchures dans la figure ci-contre (fig. 3) donne à peu près le développement entier de la partie rongée.

En attendant, la chenille grossit et elle atteint 6—7 mm de long, lorsqu'elle est adulte. Elle est recouverte de petits poils blancs très fins; sa tête et sa nuque sont jaunes; les pièces buccales, couleur de rouille; le corps verdâtre en commençant, laisse apercevoir l'appareil digestif d'un vert foncé, puis il prend une teinte jaune citron, tirant légèrement sur le vert. La métamorphose a lieu dans un cocon aplati, long d'environ 7 mm et formé de fils soyeux d'un beau blanc brillant. Ces cocons se trouvent rarement dans l'intérieur de la partie enroulée; on les voit le plus souvent au-dessous de celle-ci, ou bien sur les revers, à

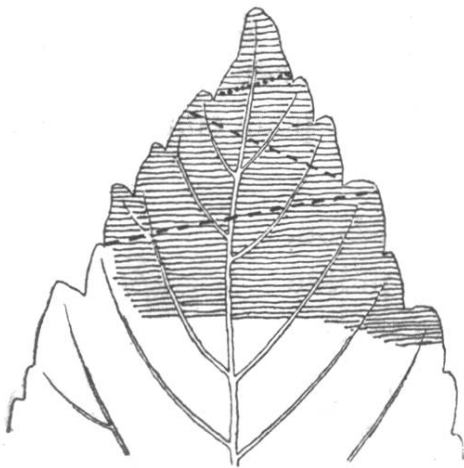


Fig. 3.
Partie déroulée du lobe montrant les différents plissements.

côté de la nervure principale, parfois aussi sur les bords quelque peu relevés de la feuille.

L'enroulement de la feuille, tel que nous venons de le décrire, exige 2 à 3 semaines; la chrysalidation dure environ 15 jours, en sorte que les premiers papillons apparaissent de la fin de juillet au commencement d'août. On en rencontre encore en très grand nombre en septembre, ce qui conduit M. le prof. Frey à admettre une génération double pour les régions basses. Cependant une génération simple paraît être la règle, puisque l'enroulement doit naturellement prendre fin avec l'accroissement des feuilles.

On ne peut guère attribuer une importance forestière appréciable à la teigne de l'érable. Par contre, la déformation des

feuilles est vraiment frappante et toute la vie de ce petit animal est des plus intéressantes; elle nous montre, en effet, comment certains insectes savent se dérober habilement aux recherches de leurs ennemis. C'est ce qui nous explique l'apparition de la teigne de l'érable, en masses souvent considérables.



L'usufruit en forêt.

La loi fédérale sur la police des forêts de 1902 prescrit à l'art. 18 „*que les exploitations* (dans les forêts publiques) *ne pourront dépasser le rendement soutenu.*“ Ce faisant l'autorité fédérale sanctionne simplement un principe qui est à la base de toutes les lois forestières cantonales.

En effet, le produit des forêts publiques doit être assimilé à un usufruit. Le propriétaire, Etat, commune ou corporation, est un usufruitier. Comme tel, ce propriétaire a le droit de prétendre à la rente déterminée par l'aménagement: il n'a, par contre, aucune prétention à faire valoir concernant le capital. Il lui incombe, au contraire, l'obligation stricte de transmettre ce capital intact à ses après-venants. Il doit, par conséquent, l'administrer en bon père de famille, de façon à l'améliorer plutôt que de le dégrader par une exploitation vicieuse. Le rendement des forêts doit être une constante, à moins qu'il forme une courbe ascendante à la suite d'une culture plus intense. Mais il n'est pas admissible que par des excès de jouissance la génération présente diminue la rente due aux générations à venir.

Tel est le principe de l'usufruit.

Aussi juste que soit ce principe, nous devons constater qu'aujourd'hui encore, il est loin d'être admis sans réserves par tous les intéressés, corporations et communes en particulier. Trop souvent on persiste dans l'erreur — peut-être volontaire — de considérer les forêts communes comme des biens particuliers, appartenant exclusivement à la génération présente. L'on se préoccupe le moins possible de l'avenir et certaines administrations ont évidemment pour devise le fameux „après nous le déluge.“ Ce fait est si généralement reconnu que tout récemment un conseiller d'Etat d'un canton romand a pu dire à la tribune du Grand-